



Héritage dans l'indivision

Par **MAMINE Salah**, le **25/03/2018** à **10:52**

Cher Monsieur,

Mon grand-père (Kamel) décédé en 1933 a laissé une parcelle de terrain de 3,75 hectares pour ses 5 filles. 2 de ces filles sont décédés en 2004 et 2005. Toutes les filles ont laissé des enfants dont deux sont décédés aussi.. Ces enfants sont aussi mariés et ont des enfants. Cette parcelle de terrain a été proposée à la vente par les descendants. Mais les enfants (Tous frères et sœurs) de l'une des filles (De Kamel) ont refusé la vente et veulent prendre la part de leur mère qui leur reviennent. Quelle est la procédure à suivre. pour sortir de l'indivision.

NB. : Un notaire a été engagé avec le cadastre pour déterminer la généalogie de Kamel qui a 5 filles. Ces 5 filles ont des enfants. Ces enfants sont mariés et parmi eux, il y'a ceux qui sont décédés.

Nos vifs remerciements quant à votre bienveillante réponse

Par **youris**, le **25/03/2018** à **11:44**

bonjour,

les enfants des filles décédées viennent à la succession du grand père décédé par représentation de leurs mères.

salutations